

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 14 mai 2018

Président : Christophe Menétrey, Syndic

Secrétaire : Anne-Marie Castella

Votants : 16

Scrutateur : Mariette Monney

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Madame Mireille Rodi et Messieurs Pierre-Benoît Auderset, Romain Bramaz, Bernard Monney.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du PV.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation, le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

Tractanda :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2017
 - 2.1 comptes de fonctionnement et des investissements
 - 2.2 rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision
 - 2.3 approbation
3. Adoption du nouveau règlement du cimetière
4. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud fribourgeois et approbation des statuts.
5. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2017

2.1 comptes de fonctionnement et des investissements

Le Syndic donne lecture des comptes 2017. Les comptes de fonctionnement présentent :

Charges : Fr. 643'023.35

Produits : Fr. 648'672.70

Excédents de produits : Fr. 5'649.35

Après avoir fait des amortissements supplémentaires pour Fr. 4'582.—

Des mises en réserve ont été créées : attribution aux réserves Fr. 30'000.--

Attribution réserve route Fr. 30'000.--.

Au compte des investissements, dans l'environnement Fr. 4'742.--. acompte sur la réalisation du PIEP Grangettes

Avez-vous des questions au sujet des comptes ?

Mme Christiane Raboud demande que représente le montant de Fr 5'000.—dans les structures d'accueil extrascolaire, alors que la commune n'a pas d'accueil.

Le Syndic précise que la commune participe au pot commun pour l'ABMG – Petite Enfance en Glâne et l'Accueil familial de Jour.

Mme Mariette Monney demande qu'elle est la situation financière de la commune ?

Le Syndic répond que dans les liquidés la commune a ~ Fr. 250'000.-- de fonds propres et une capacité d'emprunt théorique de Fr. 860'000.--.

2.2 rapport de la commission financière sur la base de l'organe de révision

Mme Christiane Bovet énonce que la commission financière s'est réunie le 23 avril 2018 pour vérifier les comptes 2017 et a pris connaissance du rapport de l'organe de révision en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic.

Le contrôle a été effectué en procédant à l'analyse des pièces par sondage. Tous les documents ont été fournis. Toutes les indications demandées ont donné satisfaction.

La commission financière déclare que la comptabilité est exacte et tenue avec précision. Les comptes se soldent par un bénéfice de Fr. 5'649.35. Elle remercie Mme Anne-Marie Castella pour son excellent travail et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2017 qui lui sont soumis.

2.3 approbation

Le Syndic remercie la commission financière, aucune autre remarque n'est formulée au sujet des comptes.

Vote : L'assemblée approuve les comptes 2017 par 16 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

Le Syndic en donne décharge à la caissière.

3. Adoption du nouveau règlement du cimetière

Le Syndic informe que le règlement a été inséré dans le bulletin communal, le Service de la Santé publique et le Service des communes ont émis un préavis favorable.

Mme Marylise Bramaz demande si la position des tombes sera modifiée par rapport aux familles le Syndic précise qu'il s'agit d'un règlement type et dans notre commune, le cimetière a assez de places.

La commune assure le nettoyage du columbarium, la succession peut y déposer une fleur.

Aucune autre question n'est formulée au sujet de ce règlement.

Vote : L'assemblée adopte le nouveau règlement du cimetière par 16 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

4. Votation sur l'adhésion de la commune à la nouvelle Association de communes pour l'Ambulance Sud fribourgeois et approbation des statuts.

Le Syndic donne la parole à M. Olivier Rey

M. Olivier Rey précise que l'HFR a résilié la convention qui liait les communes des 3 districts, de la Gruyère de la Glâne et de la Veveyse, il s'agissait d'un service unique au profit du Sud Fribourgeois qui ne correspond pas au service de base de l'HFR.

Un groupe de travail s'est composé pour trouver la solution adéquate par rapport à cette résiliation, et créer une nouvelle association de communes.

Mme Mariette Monney demande s'il y aura un impact financier pour les communes ?

M. Olivier Rey répond qu'il y aura une augmentation des charges salariales d'environ 2%.

Lors de l'assemblée constitutive du 6 décembre 2017, les délégués ont accepté de créer la nouvelle association selon les statuts et le règlement de fonctionnement de l'Association à l'unanimité.

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes les statuts de l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois.

Vote : L'assemblée accepte l'adhésion à la nouvelle Association de communes pour l'ambulance Sud Fribourgeois (ASF) et approuve les statuts y relatifs par 16 oui, contre épreuve 0, abstention 0.

5. Divers

Le Syndic donne quelques informations :

Ecole : pour l'année 2018/2019 les transports se feront à nouveau avec le petit bus pour les 3 communes, pour un montant de Fr. 125'452,- avec les courses spéciales, gym, piscine, patinoire, etc., pour le grand bus, le prix est de Fr. 131'160.-- sans les courses spéciales, et actuellement 2 trajets ne correspondent pas aux heures d'école.

A partir de 2019, voir 2020, ces courses seraient dans l'horaire des TPF.

Petit rappel :

Décision par le Conseil d'Etat de l'entrée en vigueur de la loi scolaire dès août 2015.

- Etablissement scolaire : minimum 8 classes durables
- Prise en charge par les communes des transports scolaires
- Suite aux nouvelles exigences de la loi scolaire les communes formant notre cercle scolaire ont réfléchi aux différentes orientations à prendre pour y répondre au mieux.
- 2 axes
 - Demands d'exception
 - Infrastructures

➤ **Demande d'exception**

Nous sommes en discussion avec la DICS depuis 2016, nous avons demandé ainsi que la commune de Villorsonnens, une mesure d'exception en invoquant les points suivants :

- Distance à parcourir pour les élèves
- Coûts des transports doublés si nous devrions fusionner nos 2 cercles scolaires
- Possibilité d'évolution des effectifs en lien avec les projets immobiliers en cours dans notre région
- Nous avons obtenu une exception de durée limitée jusqu'au 1 août 2020 qui peut être reconduite
- Des rencontres régulières entre la DICS et les 4 communes concernées sont prévues pour faire le point de la situation.

➤ **Infrastructures**

Dans le cadre de l'étude de l'état du bâtiment scolaire projetée par la commune de Massonnens, nous avons étendu nos prérogatives à une étude de faisabilité pour le regroupement de nos infrastructures scolaires dans un seul lieu.

Un avant-projet et une étude de notre capacité financière sont en cours.

GAGEC : la consommation d'eau de Grangettes 2017 8426 m³ - 2016 7358 m³

37 compteurs et 15 BH dans la commune.

Pour le réseau Gagec : consommation d'eau 2017 62'803 m³ - 2016 58'212 m³. 302 compteurs et 94 BH

Actuellement, 25842 m³ ont été vendus à Vuisternens – nous sommes reliés à Villariaz pour le réservoir de la Moleyre, celui-ci est interconnecté.

La Laiterie : La mise à l'enquête est terminée, le dossier a été transmis à Fribourg – le SeCA l'a réceptionné, aucune opposition au niveau de la commune – la demande de permis suit son cours.

Arrêt de bus et trottoirs : Le 18 avril une séance a eu lieu avec les riverains de la route de Massonnens, pour la présentation de l'arrêt de bus et des trottoirs – tous ont bien acceptés le

projet tel qu'il est – le Conseil communal peut aller de l'avant – attend le retour de l'enquête préalable – les TPF ont déjà donné leur préavis favorable à conditions de mettre les bordures - création d'un quai de chargement des 2 côtés – le bus s'arrête au milieu avec une distance de 3.80 m entre deux – les enfants traversent devant – le projet suit son cours. Le Conseil communal est aussi en tractation avec le trottoir direction chez M. Benoît Perroud – discussion avec M. Bernard Thorimbert – création d'un mur de soutènement et places de parc à bien plaisir.

Route Chemin des Planches – jusqu'au Jeu de Quilles

Le Conseil attend le projet de soumission de l'Entreprise Gobet – souhaite refaire la route jusqu'au Jeu de Quilles, chemin du Té cet automne.

Mme Marylise Bramaz informe que sa petite fille s'est plantée une échine à la place de jeux – il faudrait poncer les bancs, Philippe Roch en prend note.

Mesdames Mariette Monney et Edith Balocchi demandent s'il y aurait la possibilité d'ombrager un peu la table de la place de jeux. Le Conseil communal en prend note et M.Philippe Roch fera une proposition, à discuter en conseil.

M. Joseph Lauper, sur demande de notre Président de Paroisse, a déménagé le drapeau du Chœur-mixte de la salle paroissiale au bureau communal.

Actuellement les archives du Chœur-mixte sont entreposés devant les armoires de la Paroisse, au local pompiers, après discussions, le Syndic propose de les déposer provisoirement au local PC.

Mme Edith Balocchi demande s'il y a un projet au niveau de l'accueil extrascolaire ? Le Syndic précise que l'on peut voir avec d'autres communes.

M.Cédric Humair informe qu'un questionnaire, imposé par le canton, est envoyé tous les 3 ans aux parents d'enfants en âge préscolaire et scolaire – aucun besoin en accueil extrascolaire a été signalé pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie tous les citoyens présents pour leur participation à cette assemblée et leur confiance. Il remercie également ses collègues du Conseil communal et la secrétaire/caissière pour tout le travail accompli.

Au nom du Conseil communal **M. Cédric Humair**, Vice-Syndic adresse ses remerciements à M. Christophe Menétrey, Syndic, pour tout son travail et son dévouement pour notre commune.

L'assemblée est clôt à 20h.45 suivie d'une agape.

Le Syndic

La Secrétaire